

Décision du Maire N° 24 – 07 portant sur le bail professionnel avec Madame Nadérique HAGEGE– maison médicale

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°24-33 en date du 27 mai 2024 portant fixation du loyer d'un cabinet à la maison médicale,

Considérant que la commune est propriétaire de la maison médicale sise 120 Parc Simone Veil,

Considérant que Madame Nadérique HAGEGE souhaite louer au sein de cette maison médicale, un cabinet mutualisé avec un autre professionnel de santé, pour y exercer la profession de psychomotricienne,

Considérant le projet de bail professionnel,

DECIDE

1° d'approuver le bail professionnel entre la commune et Madame Nadérique HAGEGE d'une durée de 6 ans portant sur la location d'un cabinet mutualisé et des espaces communs de la maison médicale sur la base de 1 jour par semaine (soit 1/5eme) à compter du 1^{er} septembre 2024 pour y exercer la profession de psychomotricienne.

Le montant mensuel du loyer charges comprises est de 101€ (95€ de loyer et 6€ de charges), le loyer étant révisable annuellement.

2° de signer le bail professionnel.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 15 juillet 2024

Le Maire,
Sylvie CANTREL

